

épidermiques sont allongées, à contour simple et dépourvues de stomates. La région inférieure de ces feuilles se rapproche donc, par sa structure et sa forme, du type aquatique, tandis que la région supérieure offre de grandes ressemblances avec le type aérien. La première peut être assimilée à un pétiole et la seconde à un limbe.

Outre ces feuilles qui distinguent les individus croissant dans les stations peu profondes, on en remarque d'autres encore présentant, à des degrés divers, un mélange des caractères aérien et aquatique, et cela sans qu'on puisse les attribuer à des variations de niveau qui auraient fait naître ces organes alternativement dans l'eau et à l'air. C'est en effet uniquement sous l'eau que se développent ces feuilles polymorphes, et c'est à l'influence héréditaire seule qu'il faut attribuer le défaut d'uniformité qui les distingue, même quand elles sont très rapprochées. Les deux caractères sont tellement confondus dans ces individus, qu'ils s'y manifestent indépendamment du milieu. C'est ce que prouve l'expérience suivante : Si l'on place à la lumière diffuse, sous cloche humide ou même à l'air libre, dans une faible quantité d'eau, des rameaux de *Callitriche* pris sur des individus croissant à diverses profondeurs, les bourgeons ne tardent pas à se développer et à produire des feuilles aériennes plus petites que celles des rosettes végétant dans les conditions normales, à cause du ralentissement dans la végétation consécutif à la section des rameaux. Or ces feuilles présentent des caractères aériens plus accusés sur les rameaux originaires des rives que sur ceux qui proviennent des stations profondes, et dans lesquels, comme il a été dit ci-dessus, le faciès aquatique est plus fortement imprimé. Ainsi, pour ne citer qu'une seule de ces différences, les stomates y sont plus nombreux.

SÉANCE DU 25 MARS 1881.

PRÉSIDENCE DE M. VAN TIEGHEM.

M. Flahault, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 mars, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président annonce trois nouvelles présentations.

M. le Président, sur l'avis du Conseil, propose à la Société d'accorder le titre de membre honoraire à M. Wilhelm Nylander, auteur de travaux cryptogamiques considérables et depuis longtemps domicilié à Paris.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Malinvaud donne lecture de la communication suivante, adressée à la Société :

NOUVELLES ESPÈCES DE CHAMPIGNONS DE FRANCE, par M. BOUDIER.

1. **Amanita aspera** var. *Francheti* (pl. I, fig. 1). — Chapeau d'abord hémisphérique ou un peu campanulé, devenant plan, puis un peu déprimé au centre, légèrement visqueux par les temps humides, d'un jaune verdâtre pâle, couvert de verrues d'un jaune doré, plus ou moins prismatiques ou aplaties, suivant la sécheresse ou l'humidité, et farineuses sur les bords, qui ne sont pas striés. Lames blanches ou à peine teintées de jaunâtre, adnées-arrondies, à lamelles coupées carrément comme celles de toutes les Amanites. Pédicule plus ou moins élevé, pas très robuste, s'épaississant d'une manière régulière à partir du collier jusqu'à la base, qui est terminée en un bulbe conique, d'un blanc jaunâtre, plus clair dans le haut, quelquefois un peu squamuleux au-dessous de l'anneau et garni, à la naissance du bulbe, de plusieurs rangs de squames assez nombreuses, analogues, pour la couleur et la nature, à celles du chapeau. Anneau strié, concolore au stipe, conservant quelquefois sur les bords des débris de verrues. Le bulbe a sa partie conique enfoncée en terre et n'est pas distinctement marginé. La chair du chapeau est blanche, jaunâtre sous la pellicule ; celle du stipe, médulleuse et blanchâtre. Spores ovales, souvent granuleuses intérieurement, mesurant environ 0^{mm},040 sur 0^{mm},008.

Dans les bois sablonneux et humides de Montmorency, où je l'ai trouvée en 1874, et de la Sologne, à Cheverny, où elle a été récoltée en 1879 par M. Franchet, à qui je l'ai dédiée en souvenir de l'amabilité extrême qu'il a mise à me faire connaître les riches localités de ses environs.

Cette jolie Amanite a tout à fait l'aspect de l'*A. Mappa*, dont elle a la couleur, mais dont elle se distingue facilement par son bulbe, ses verrues jaunes et ses spores. Elle est beaucoup plus voisine de l'*A. aspera*, auquel je la rapporte comme variété, et surtout de la forme à verrues jaunes (*A. virescens*), dont elle ne diffère que par la couleur.

2. **Clitocybe proxima** (pl. I, fig. 2). — Chapeau convexe, puis aplati et même déprimé au centre, hygrophane, d'une couleur fauve orangé, couvert de fibrilles appliquées et devenant squamuleux sur le disque avec l'âge ; bords striés par les temps humides. Chair concolore, pâlisant peu par la sécheresse. Lamelles larges, écartées, assez épaisses, d'abord d'un rose carné, plus pâle vers la marge et devenant ensuite presque de la même couleur que le chapeau, couvertes d'une pruine blanche. Stipe allongé, fibrilleux extérieurement, égal ou à peine épaissi à la base, médul-